

## Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud le mardi 5 mars 2024



*Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce mardi 5 mars 2024 pour acter plusieurs projets de délibérations, dans divers secteurs.*

### Solidarité

L'Association de coopération sociale et médico-sociale (ACSMS), dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **19 000 000 francs CFP** pour l'année 2024. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de l'établissement « Le Refuge », qui héberge des personnes sans domicile fixe présentant des troubles psychiatriques, particulièrement vulnérables.

L'association **l'Accueil**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **154 500 000 francs CFP** pour l'année 2024. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de l'association et de ses 5 établissements (centre d'accueil Macadam, foyer Cécile Perronnet, foyer les Massanes, les villas d'insertion et la maison d'accueil temporaire des Manguiers, le centre d'hébergement d'urgence), des dispositifs de chantiers d'insertion et maraudes, ainsi qu'au financement d'un poste de travailleur social supplémentaire et de prestations de psychologue.

L'association **Réintégration des anciens prisonniers dans une société accueillante** (RAPSA), dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **20 000 000 francs CFP** pour l'année 2024. Cette aide participe au fonctionnement de deux établissements d'accueil et d'accompagnement social gérés par l'association, le Foyer Raymond de Laubarède et les studios les Alizées.

## Tourisme

La société publique locale **Agence d'attractivité Sud Tourisme**, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **370 000 000 francs CFP** au titre de l'année 2024. Cette aide contribue au fonctionnement de Sud Tourisme, qui assure la promotion touristique de la destination province Sud, à travers notamment la conception et la commercialisation d'offres locales et de qualité, le déploiement d'une stratégie digitale clients et d'une plateforme en ligne rassemblant les prestataires, et l'accueil des visiteurs.

## Développement économique

L'**école de gestion et de commerce (EGC)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **10 000 000 francs CFP** pour l'année 2024. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat entre la province Sud et l'EGC, gérée par la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC), autour du triple objectif de dynamiser le cursus, d'y intégrer les enjeux et projets de la Province et de favoriser l'émergence locale de talents et compétences. Il sera décliné en 4 actions clés cette année.

## Seniors

L'association **Des fils d'argent** reçoit une subvention de **2 000 000 francs CFP**, pour l'année 2024. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de l'association, qui propose des activités en faveur du mieux-être et du lien social chez les personnes âgées.

## Sports

L'association **Cercle Nautique Calédonien** reçoit deux subventions. L'une de **1 500 000 francs CFP**, qui constitue une participation à la 8<sup>e</sup> édition de la New Caledonia Groupama Race, course à la voile sans escale autour de la Nouvelle-Calédonie (juin 2024). L'autre de **200 000 francs CFP** pour l'organisation de la manifestation « No woman no sail - Point rouge », compétition dédiée aux femmes (septembre 2024).

L'association **Société Des Régates Calédoniennes** reçoit une subvention de **400 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au déplacement de neuf jeunes en Nouvelle-Zélande, pour participer à la régates *Optimist National Championship* du 24 mars au 2 avril 2024, et ainsi se confronter à près de 300 participants venus de tout le Pacifique.

### CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49

